

IntegraGen annonce la cession de ses activités et actifs à ABL Diagnostics et son placement en liquidation judiciaire

Évry-Courcouronnes, le 12 octobre 2026 — 10h30 CEST

IntegraGen SA, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR0010908723 ; mnémonique : ALINT), annonce que le Tribunal de commerce d'Évry a, par jugement du 9 octobre 2026, arrêté le plan de cession totale de l'entreprise au profit d'ABL Diagnostics.

La cession porte sur le fonds de commerce de prestations de services en génomique et bio-informatique et les actifs associés, dans le périmètre défini par le jugement. Elle prévoit la reprise de 16 salariés. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 9 octobre 2026.

Le prix de cession s'élève à 100 000 euros, hors droits, frais et TVA. Ce montant, ainsi que le produit de réalisation des actifs non cédés et les sommes recouvrées au titre des créances demeurant dans le patrimoine d'IntegraGen SA, seront affectés au règlement des créanciers dans le cadre de la liquidation, selon les règles et l'ordre de priorité applicables. Cette affectation ne constitue pas une garantie de remboursement intégral du passif.

Par un second jugement du même jour, le Tribunal a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire d'IntegraGen SA en liquidation judiciaire. La SELARL MJC2A, prise en la personne de Maître Christophe Ancel, a été désignée en qualité de liquidateur judiciaire. La SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Théophile Fornacciarì, est maintenue en qualité d'administrateur judiciaire pour la réalisation de la cession et les licenciements autorisés.

Conséquences pour les actionnaires

La cession des activités d'IntegraGen SA au profit d'ABL Diagnostics n'emporte aucun transfert ni rachat des actions de la société.

Les actionnaires conservent ainsi leurs titres dans IntegraGen SA, désormais placée en liquidation judiciaire, et demeurent exposés à un risque de perte partielle ou totale de leur investissement. La poursuite des activités cédées par ABL Diagnostics ne saurait, à elle seule, garantir le maintien de la valeur de leurs titres.

Toute éventuelle distribution au profit des actionnaires dépendra de l'issue des opérations de liquidation judiciaire et de l'apurement préalable du passif, conformément aux règles légales applicables.

À la date du présent communiqué, il n'est pas possible de déterminer si une valeur résiduelle pourra revenir aux actionnaires à l'issue de ces opérations.

Négociation et radiation des actions

À la date du présent communiqué, aucune décision n'a été prise de solliciter auprès d'Euronext Paris la suspension de la négociation des actions IntegraGen SA dans l'attente de leur radiation prochaine d'Euronext Growth Paris.

Le calendrier et les modalités de cette radiation ne sont pas encore déterminés. La date de prise d'effet de la radiation ainsi que ses modalités seront précisées par Euronext Paris et portées à la connaissance du marché dès qu'elles seront connues.

IntegraGen SA continuera de tenir le marché informé de toute évolution significative concernant la cotation de ses actions et les conséquences de la procédure de liquidation judiciaire pour ses actionnaires.



Contact PRESSE et INVESTISSEURS

Hania ASSAL
Conseil juridique de la société
INTEGRAGEN
hania.assal@lyveas.fr
Tél. : +33 (0)1 39 50 03 76



NEWCAP
Relations Investisseurs
Louis-Victor DELOUVRIER
integragen@newcap.eu
Tél. : +33 (0)1 44 71 98 53